

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
N° 6993**

Le Port autonome de Strasbourg et la société HANSEN MARINE, société à responsabilité limitée au capital de 13.030,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro B 438 384 455, et dont le siège social est situé 4 rue Nikola Tesla – ZAC de Lamirault à CROISSY - BEAUBOURG (77183), ont conclu une convention d'occupation temporaire du domaine public rép. n° 6993 du 02 juillet 2026 relative à la mise à disposition de diverses emprises d'une surface totale de 1 320 m² situées sur la berge Ouest du Bassin Vauban à compter du 23 mars 2026 et jusqu'au 31 octobre 2026 au plus tard en vue de l'accueil des installations et équipements nécessaires à la réalisation des caissons en acier destinés à être implantés au niveau du Palais des Rohan ainsi qu'à l'assemblage des composantes en vue de leur construction.

Compte tenu du fait que les emprises du domaine public fluvial sont mises à disposition de la société Hansen Marine pour les besoins de la société BATORAMA, filiale du Port autonome, en vue de la réalisation de futurs embarcadères, aucune procédure de sélection préalable ni de publicité ne sont requises en application de l'article L. 2122-1-3- 4° du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.